

TROUSSE A PROJETS

Un site :

<https://trousseaprojets.fr>

Un principe et un objectif :

Financer tout ou une partie d'un projet pédagogique grâce au financement participatif

Une sécurité :

Plateforme 100% Education nationale

Un partenaire :

Office Central de la Coopération à l'École

1. PREPARER SON PROJET

Avant la collecte

Définir son projet pédagogique :

- En lien avec les programmes et le projet d'école
- Objectifs d'apprentissages
- Etapes de réalisation
- Autorisation de l'IEN
- Présentation aux familles

Définir son projet financier :

- Prévision du coût total du projet et de la part (partielle ou intégrale) à financer
- Estimation de sa capacité de collecte (don moyen de 20 €)
- Définition d'un montant minimum et maximum
- Prise en compte des frais de fonctionnement de la plate-forme (6,5% du montant collecté)
- Elaboration d'un calendrier précis

2. CREER SON PROJET

Avant la collecte

Ouvrir son espace dédié sur la plateforme :

- Création d'un compte porteur de projet
- Vérification de la structure réceptrice des fonds (association, compte bancaire...)
- Création d'un compte par le directeur d'école pour validation

Rédaction de la présentation du projet :

- Associer les élèves à la rédaction
- Insérer du contenu visuel attractif (vidéo, photo, dessin,...)
- Lister clairement les informations clés et raconter l'histoire du projet
- Définir les contreparties pour remercier les donateurs

3. ANIMER SON PROJET

Pendant la collecte

Diffusion du projet :

- Publier sur les réseaux sociaux
- Mobiliser les parents pour diffusion auprès des familles éloignées, communautés territoriales, employeurs, commerçants, partenaires associatifs,...
- Distribuer tracts et affiches
- Contacter la presse locale

Evolution du projet :

- Informer de l'avancement du projet
- Ajouter de nouveaux événements ou actualités relatifs au projet
- Répondre aux commentaires reçus pendant la collecte

4. CLOTURER SON PROJET

Après la collecte

Remerciements :

- Envoi des contreparties aux donateurs

Réception des fonds :

- Versement des fonds si la collecte est réussie
- Edition des reçus fiscaux